



HAL
open science

Un document arabe de la région thébaine. Réédition de P. Liebreuz Quittung

Naïm Vanthieghem

► **To cite this version:**

Naïm Vanthieghem. Un document arabe de la région thébaine. Réédition de P. Liebreuz Quittung. Chronique d’Egypte; bulletin periodique de la Fondation egyptologique reine Elisabeth, 2019, 94 (187), pp.206-212. 10.1484/J.CDE.5.119070 . halshs-02974761

HAL Id: halshs-02974761

<https://shs.hal.science/halshs-02974761>

Submitted on 28 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un document arabe de la région thébaine Réédition de *P. Liebreuz Quittung*

Il y a maintenant quelques années, B. Liebreuz publiait une quittance arabe dont il situait la rédaction aux VII^e ou au VIII^e siècle (1). L'intérêt majeur du document résidait, pour son éditeur, dans le fait qu'il s'agit de l'un des rares documents arabes dont la provenance est assurément thébaine (2). B. Liebreuz y voyait un reçu émis en faveur d'un certain Šanūda, habitant de Djême, qui avait acheté la maison de sa voisine, une certaine Šağara, dont les biens étaient revenus au calife, cette dernière n'ayant pas, avant son décès, désigné d'héritier(s) (3). Le texte tel qu'il a été édité comporte plusieurs problèmes de lecture, qui ont conduit à une interprétation erronée de certains des éléments rapportés dans la quittance. Je propose dans cet article une réédition et une traduction du document ; elles seront suivies de considérations prosopographiques sur les personnages mentionnés.

RÉÉDITION DE *P. LIEBREUZ QUITTUNG*

La dénommée Daquštas est morte sans héritier : ses biens sont donc revenus, comme c'est la coutume, au calife, c'est-à-dire à l'état (4). Son voisin Bisanda Šanūda, dont la propriété jouxte celle de Daquštas sur le flanc est, s'est porté acquéreur de la part que Daquštas possédait dans la maison qu'elle habitait, et ce pour la somme de trois dinārs. Pour conclure la transaction, il a dû prendre contact avec la personne, qui avait en charge la gestion des biens revenus à l'état, le dénommé Šağara b. Abū Yazīd, qui a agi en cette affaire par l'intermédiaire

(1) B. LIEBREUZ, « Eine frühe arabische Quittung aus Oberägypten », *ArchPF* 56 (2010), pp. 294-314.

(2) Le seul autre document arabe de provenance thébaine – bien que n'ayant pas été rédigé sur place – est le sauf-conduit *P. Ragib Sauf-conduits* 3.

(3) B. LIEBREUZ, « Eine frühe arabische Quittung ... » [n. 1], p. 296 : « Es handelt sich um eine Quittung in der Form einer *barā'a* (Freistellung), ausgestellt für einen Kopten namens Šanūda aus Šīma/Djême in der Pagarchie Armant/Hermont über drei Dinare zum Kauf eines Anteils an einem Haus aus der Erbschaft einer verstorbenen arabischen Frau namens Šağara ».

(4) Pour un cas similaire dans la documentation, voir le document édité dans A. DELATTRE & N. VANTHIEGHEM, « Nouveaux fragments d'un rouleau liturgique grec de l'époque fatimide », *Études coptes XV. Dix-septième journée d'études coptes (Lisbonne, 18-20 juin 2015)*, (Paris, 2018), pp. 175-195, en part. pp. 188-192.

d'un certain Qūmis, fils de Kā'il. Avant la formule de datation, la transaction est confirmée par trois témoins. Le premier, Yuḥannis b. 'Abd Allāh, est, à en juger par son nom, le fils d'un chrétien récemment converti à l'islam. Le second, un certain Sa'īd b. Sa'd, semble avoir été un musulman de naissance. Quant au troisième, Yuḥannis Filūṭus, il s'agissait manifestement d'un chrétien, qui aurait même été, si l'identification que je propose est correcte, donné par ses parents pour servir au monastère de Phoibammôn. Le dernier, enfin, est un scribe chrétien – peut-être celui-là même qui a rédigé la quittance – du nom de Qūmis.

P. Halle Inv. DMG 3
23,5 × 22,6 cm

Djême
vers 750

Coupon de papyrus de couleur foncée dont toutes les marges sont conservées. La marge supérieure ainsi que la marge de gauche et de droite sont étroites tandis que la marge inférieure est ample, ce qui laisse penser que le document était peut-être scellé à l'origine (5). Le texte, qui comporte dix-huit lignes, court perpendiculairement au sens des fibres. L'écriture, tracée au moyen d'un calame assez fin et à l'encre noire, est ample et élégante, même si le scribe ne paraît pas des plus expérimentés ; les lettres ne sont pourvues d'aucun point diacritique. Tout montre qu'un seul scribe a rédigé l'intégralité du document, les témoignages compris, ce qui est courant pour l'époque.

↓ [بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ]

براة لیسده شنوده من اهل قصر شیمه من ثلثة دننیر د[ف]ع[ه]ا[ا]
 الی شجرة بن ابی یزید علی یدی قومس کایل ثمن
 {ال}نصیب دقسطس ابنلت . . . [م]ا[ن] [اهل] [قصر شیمه]
 5 [ف]ا[ن]ها ماتت فلم یکن لها وارث فاع[ط]وا
 مالها لأمیر المومنین فاشتری بسندة شنودة نصی[ب]ها
 من البیت من شجرة فی میراثها بثلثة دننیر
 فقد بری من ال[ش]لثة الی شجرة علی یدی قومس کایل
 فنصیب دقسطس لبسندة شنودة [ولم ی]بقی
 10 لاحد فی نصیبها من ذلك البیت حق غی[ره]
 وغربی ذلك البیت <بیت> بسندة شن[ودة] وشرقیه الطریق
 واسفل منه الطریق ایضا واعلاه الطریق
 الی فیها بابہ فما کان یقی نصیب دقسطس
 من ذلك [ا]لبیت فهو لبسندة شنودة شهد
 15 یحسن بن عبد الله وسعید بن سعد ومن الاعجم

(5) Les deux fragments au bas du document semblent être rapportés et n'avoir aucun rapport avec la quittance. Celui de droite semble comporter la mention [τῆ]ς χρεία[ς].

يحنس فلوطس [م]ن [اهل قصر]طود وقومس
 الكاتلب م[ن] اهل قصر ط[و]د
 [. . .] . . . [وكتلب في . . .]

2 *barā'a li-Bisanda Šanūda* : *barā'a li-siyāda Šanūda ed. pr. 3 'ilā Šağara b. Abī Yazīd* : *Šağara mar'at Yazīd ed. pr.*, 'alā yaday Qūmis Kā'il : 'alā yaday Qūmis kāmīl ed. pr. 4 *al-našīb corr. ex al-bayt, Daquštas ibna[t . . .] . [. m]in [ah]l [Qašr Šīma]* : *Daquštas ištā[r]ā[-hu ...]* ed. pr. 5 [fa]-[i]nna[-hā] : [i]nna[-hā] ed. pr. 6 *fa-štarā Bisanda Šanūda* : *fa-štarā li-siyāda Šanūda ed. pr. 8 Qūmis Kā'il* : *Qūmis kāmīl ed. pr. 9 [wa-lam ya]bqā* : *[wa-lā yabqā]* ed. pr. 11 *wa-ğarbi dālik al-bayt <bayt> Bisanda Šanūda* : *wa-ğarbi dālik al-bayt <bayt> siyāda Šanūda* 14 *fa-huwa li-Bisanda Šanūda* : *fa-huwa li-siyāda Šanūda ed. pr. 15 Yuħannis b. 'Abd Allāh* : *Ḥasan b. 'Abd Allāh ed. pr. 16-17 wa-Qūmis | al-kāti[b mi]n 'ahl {Qaš} Qašr [Šīma]* : *wa-Qūmis | [.]l-k[... mi]n 'ahl [Qašr ?] ed. pr. 18 [wa-kuti]ba fi* : *om. ed. pr.*

« |¹ Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux. |² Quittance en faveur de Bisanda, fils de Šanūda, habitant de Qašr Šīma, de trois dinars dont il s'est acquitté |³ auprès de Šağara, fils d'Abū Yazīd, représenté par Qūmis, fils de Kā'il, au titre du prix |⁴ de la part de Daquštas, fille de ..., habitante de Qašr Šīma. |⁵ Elle est morte sans héritier et ses biens ont été donnés |⁶ au calife. Bisanda, fils de Šanūda a acheté sa part d'héritage [scil. celle de Daquštas] |⁷ sur la maison à Šağara pour le prix de trois dinars. |⁸ Il a été déclaré quitte des trois dinars vis-à-vis de Šağara, représenté par Qūmis, fils de Kā'il. |⁹ La part appartient dès lors à Bisanda, fils de Šanūda et |¹⁰ plus personne en dehors de lui n'a de droit sur sa part dans cette maison. |¹¹ À l'ouest de cette maison, se trouve la maison de Bisanda, fils de Šanūda ; à l'est, le chemin ; |¹² en contrebas, le chemin aussi et, au-dessus, le chemin |¹³ sur lequel donne la porte. La part de qu'avait Daquštas |¹⁴ sur cette maison revient à Bisanda, fils de Šanūda. Ont témoigné |¹⁵ Yuħannis b. 'Abd Allāh et Sa'd b. Sa'īd, et, au nombre des musulmans, |¹⁶ Yuħannis b. Filuṭūs, habitant de Qašr Ṭūd, et Qūmis, |¹⁷ le scribe, habitant de Qašr Ṭūd. |¹⁸ Écrit le ... »

- 2 **Bisanda Šanūda** L'éditeur lisait nom du destinataire de la *barā'a* سيدة شودة, qu'il vocalise *siyādat Šanūda* ; il propose de voir dans le mot *siyādat* un titre ecclésiastique, qui aurait été écrit de manière défective. Un examen du *rasm* présent sur le papyrus montre qu'il faut lire le premier élément de cette séquence بسده, où l'on peut sans difficulté reconnaître le nom *nicente* (بسندة) ; pour des occurrences de ce nom dans les documents arabes, cf. *Chrest. Khoury* I 77, 11 ; *P. Margoliouth Monneret* 4 verso, 23 et *P. Tillier Deux Quittances* 2, 6.
- 3 **Šağara b. Abī Yazīd** (محمد بن أبي يزيد) L'éditeur lisait *Šağara mar'at Yazīd* (« Šağara, der Frau Yazīds »), où il interprétait le nom Šağara comme un nom féminin. Šağara est cependant un nom masculin (cf. *P. Khalili* I 15 verso et *P. Ragib Lettres* 11 verso, 1).
 'alā yaday Qūmis Kā'il *taman* La fin de cette ligne a été lue 'alā yaday Qūmis kāmīl *taman* (« zu Händen von Qūmis, (und zwar) den gesamten Preis »), mais

- le papyrus porte plus exactement la mention *ʿalā yaday Qūmis Kāʿil t̄aman* (« par l'intermédiaire de Qūmis, fils de Kāʿil, au titre du prix »). L'orthographe *Kāʿil* est une variante pour *Kīl*, la transcription usuelle du nom copte Chael.
- 4 **{al-}našīb Daquṣṭas ibn[at . .] . [. m]in [ahl] [Qaṣr Šīma]** Sans doute par anticipation, le scribe semble avoir écrit dans un premier temps *al-bayt* avant de se reprendre et d'écrire *našīb*. B. Liebrez proposait de voir dans le *rasm* دقسطس soit un terme qui aurait été emprunté au grec (par exemple δικαστής, διοικητής ou encore à ζυγοστάτης), soit un nom gréco-copte transcrit en arabe, même s'il ne sait de quel nom il s'agit – il suggère κωστος, le pendant féminin de κωστος, ou le nom romain Τεχεσδευς / Τεχεστευς. La solution est beaucoup plus simple : il s'agit d'un nom féminin constitué de la préformante τλ- (« celle de ») et du nom gréco-latin Costas (en copte κωστα), qui est lui-même une variante du nom Constans ; sur cette formation de noms, voir L. REINFANDT & N. VANTHIEGHEM, « Les archives fiscales de Mīnā, fils de Damarqūra, un contribuable copte du IX^e siècle », *Mélanges Jean Gascou. Textes et études papyrologiques* (P. Gascou), pp. 351-370, en part. p. 354. Après le nom Daquṣṭas, l'éditeur proposait de lire la forme verbale *iṣta[r]ā[-hu ...]* dans le *rasm* اد[– dans son commentaire, il envisageait la possibilité d'une lecture *ibn[at]*. L'espace entre les différentes dents qui suivent l'*alif* montre qu'il ne peut pas s'agir d'un *sīn* ou d'un *šīn*, mais bien de deux lettres différentes. Étant donné que Daquṣṭas est une femme, seule une lecture *ibn[at]* paraît possible. Après le patronyme, on s'attend à ce que la quittance indique où cette femme habitait. Puisque son voisin, Bisanda, fils de Šanūda, habitait Djême, il faut nécessairement que Daquṣṭas, fille de ..., ait habité la même bourgade.
- 5 **[fa]-ʿi[nna]-hā mātat** L'éditeur lisait *ʿi[nna]-hā mātat*, mais il manque un mot-lien qui fasse la transition entre ce qui précède et les nouvelles informations données. Je propose d'insérer la conjonction *fa-*.
- 9 **[wa-lam ya]bqā** L'éditeur n'a pas remarqué la présence de la séquence]bqā, que l'on lit sur un fragment mal remplacé par le restaurateur. B. Liebrez lisait en outre [wa-lā yabqā], mais on attend habituellement dans les documents juridiques une forme d'apocopée *wa-lam yaqba* (cf. *P. Cair. Arab.* 114, 6 et *P. Fahmi Taaqud* 5, 13), parfois écrite sous une forme fautive *wa-lam yabqā* (cf. *CPR XXVI* 38, 4 et *P. David-Weill Louvre* 20, 10).
- 15 **Yuḥannis b. ʿAbd Allāh** B. Liebrez lisait le nom du premier témoin Ḥasan b. ʿAbd Allāh, mais le papyrus porte en réalité le nom bien plus intéressant Yuḥannis b. ʿAbd Allāh. Ceci implique que ce personnage n'était pas un simple musulman, mais qu'il s'agissait d'un converti, ou à tout le moins du fils d'un converti.
- 16 **m[in] ʿahl Qaṣ[r] Tūd** Tūd est une bourgade qui se situe à une dizaine de kilomètres au sud de l'actuelle ville de Louxor, juste en face de la ville d'Armant. Sur ce toponyme, voir É. AMÉLINEAU, *La géographie de l'Égypte à l'époque copte* (Paris, 1893), pp. 520-521 ainsi que S. TIMM, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit* (Wiesbaden, 1984-1992), pp. 2862-2865.
- 16-17 **Qūmis | al-kātib mi]n ahl Qaṣr T[ū]d** L'éditeur lisait le premier élément et ne déchiffrait que des bribes de ce qui suivait. On reconnaît sans trop de difficulté le mot *al-kātib* – qui pourrait indiquer que Qūmis a agi comme scribe de la quittance. Quant à la provenance du personnage, les traces qui subsistent montrent qu'il était originaire de Qaṣr Tūd comme le témoin précédent.

PROSOPOGRAPHIE DES PERSONNAGES MENTIONNÉS

La quittance mentionne une série de personnages qui n'ont pas été identifiés dans l'*editio princeps*. L. Berkes, dans son livre sur l'organisation administrative des villages, a cependant ouvert la voie en proposant, à juste titre, de reconnaître en Qūmis, fils de Kā'il, le *dioikêtês* Komês, fils de Chael, dont la période d'activité se situe entre 748 et 759 (6). L'identité de la plupart des autres personnages qui apparaissent dans le document peut aussi être précisément établie. Le premier, Bisanda, fils de Šanūda, en faveur duquel la quittance est émise, fut manifestement un notable de la région thébaine (7). Dans le testament *P. KRU* 70, un certain Pisente et son père, l'higoumène Chenouté (8), sont en effet mentionnés aux nombres des héritiers d'une certaine, Tbastes, fille d'Apa Biktôr et de Thrabonia, une femme sans enfant qui voyant sa fin approcher rédige un testament le 4 juillet 750. Dans *P. KRU* 20, le même homme achète, en 759, une partie de maison à un certain Stephanos, fils de Germanos.

Un autre personnage qui mérite sans doute plus d'attention que celle qu'on lui a portée est le premier témoin chrétien de la quittance, un certain Yuḥannis Filūṭus. Ce dernier doit vraisemblablement être confondu avec Johannes, fils de Philotheos, petit-fils de Chenouté qui, d'après *P. KRU* 90, fut donné par ses parents pour servir au monastère de Phoibammôn (9). La fréquence du nom et du patronyme interdit cependant toute certitude.

Quant à Qūmis, le scribe, originaire de Tūd, on pourrait prudemment suggérer de l'identifier avec l'homonyme, fils de Mariam et de Daniel, originaire de Taut, qui fut lui aussi oblat au monastère de Phoibammôn dans le deuxième quart du VIII^e siècle (10).

Reste à comprendre qui est le musulman Šağara b. Abī Yazīd à qui les trois dinars sont versés. Il s'agit nécessairement d'un haut fonctionnaire de l'administration arabe puisqu'il a en charge la gestion des héritages revenus à l'état à la suite du décès de personnes qui n'avaient pas d'héritiers. Šağara pourrait-il avoir été pagarque de l'Hermonthite ? Je crois pouvoir reconnaître son nom et son patronyme, sous une forme trompeuse dans le prescrit du testament

(6) Sur la datation de ce texte, voir L. BERKES, *Dorfverwaltung und Dorfgemeinschaft in Ägypten von Diokletian zu den Abbasiden* (Wiesbaden, 2017), pp. 245-246.

(7) W. TILL, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben* (Vienne, 1962), p. 167.

(8) W. TILL, *Datierung und Prosopographie* [n. 7], p. 210.

(9) W. TILL, *Datierung und Prosopographie* [n. 7], p. 109.

(10) W. TILL, *Datierung und Prosopographie* [n. 7], p. 122. W. Till proposait une datation au milieu du VIII^e siècle, mais le document ayant été écrit par le scribe Aristophanês, dont on connaît bien la période d'activité (voir J. CROMWELL, *Recording Village Life : A Coptic Scribe in Early Islamic Egypt* [Ann Arbor, 2017], en part. p. 78), il faut plus placer la rédaction du contrat quelque part entre janvier 724 et novembre 756.

P. KRU 70 (4 juillet 750), dont L. Berkes et J. Cromwell ont récemment revu la lecture ⁽¹¹⁾ : Φλαύιω (l. Φλαυίου) Σικερ υίο(ῦ) Αβιεῖδ εὐκλ(εεστάτου) ἀμῖρᾶ παραρχίας Ἑρμόνθεως καὶ Τρίων Κάστρου. Derrière Σικερ, on reconnaît sans trop de peine le nom Šağara, sachant que le son /š/ est parfois rendu en grec au moyen d'un sigma, que le son /ğ/ peut être transcrit par un kappa ⁽¹²⁾ ; il faut juste admettre que le dernier /a/ n'est pas noté. Quant au patronyme Αβιεῖδ, on peut y voir simplement une faute pour la *kunyā* Αβιεζῖδ, dont le zêta aurait été omis ⁽¹³⁾. Cette identification apparaît d'autant plus probable à mes yeux que le testament *P. KRU 70* déjà mentionné fait justement intervenir à la fois le *dioikêtês* Komês, fils de Chael en même temps que Pesynte et son père Chenouté.

LA PRÉSENCE ARABE DANS LA RÉGION THÉBAÏNE AU DÉBUT DE L'ÉPOQUE ABBASSIDE

Cette quittance témoigne en définitive de l'implication croissante des pagarques arabes – ici à travers un subordonné –, donc de l'état omeyyade puis abbasside, dans la gestion quotidienne d'une province d'Égypte aussi lointaine que la pagarchie d'Hermonthis. Ce n'est sans doute pas tant au titre de ses pouvoirs judiciaires que Šağara b. Abī Yazīd se saisit dans notre document ⁽¹⁴⁾, tout comme d'ailleurs dans le testament *P. KRU 70*, du cas d'une femme sans enfants, qu'au titre de ses prérogatives fiscales : l'absence d'héritier direct – ascendant ou descendant – impliquait en effet que la fortune de la défunte revienne au fisc arabe ⁽¹⁵⁾. Paradoxalement, alors que la présence de l'état arabe se fait davantage tangible dans la région thébaïne, le nombre de musulmans résidant dans la pagarchie reste vraisemblablement assez limité. La quittance semble ainsi rédigée par une personne – peut-être le scribe Qūmis mentionné au nombre des témoins –, qui, bien que n'étant pas illettrée, n'avait manifestement ni l'expérience ni la science des scribes contemporains que l'on connaît pour le Fayoum

(11) L. BERKES & J. CROMWELL, « An *amīr* between Umayyads and Abbasids: A Note on *P. KRU 70* », *CdÉ* 93 (2018), pp. 218-220.

(12) Sur le rendu des phonèmes arabes en grec, voir A. KAPLONY, « On the Orthography and Pronunciation of Arabic Names and Terms in the Greek Petra, Nessana, Qurra, and Senouthios Letters (Sixth to Eighth Centuries CE) », *Mediterranean Language Review* 22 (2015) pp. 1-81, en part. pp. 1-12 ainsi que A. AL-JALLAD, « The Arabic of the Islamic Conquests: Notes on Phonology and Morphology based on the Greek Transcriptions from the first Islamic Century », *BSOAS* 80 (2017), pp. 419-439.

(13) L. Berkes et J. Cromwell, après avoir pris conseil auprès d'arabisants (dont moi), proposaient prudemment de reconnaître le nom Šukayr b. ʿUbayd, mais il me semble qu'il faut à présent renoncer à cette interprétation.

(14) Sur ces prérogatives, voir à présent M. TILLIER, *L'invention du *cadi*. La justice des musulmans, des juifs, des chrétiens aux premiers temps de l'Islam* (Paris, 2017), pp. 50-77.

(15) Sur cette pratique, voir entre autres H. RABIE, *The Financial System of Egypt A.H. 564-741/A.D. 1169-1341* (Oxford, 1972), pp. 127-130.

ou l'Hermopolite. Ceci m'invite à penser que l'administration locale ne disposait pas, contrairement à des pagarchies septentrionales, d'un grand nombre de gens capables d'écrire l'arabe – d'où peut-être aussi le nombre limité de documents arabes que nous connaissons pour la région thébaine. C'est sans doute aussi le nombre réduit de musulmans dans la région qui explique que l'on ait recouru à deux témoins chrétiens pour attester de la validité de la transaction alors que le témoignage de non-musulmans n'est pas chose usuelle dans les documents juridiques. Le cas du premier témoin, originaire de Djemé, le dénommé Yuḥannis b. ʿAbd Allāh, dont je pense pouvoir dire qu'il était le fils d'un chrétien récemment converti, suggère enfin peut-être qu'au début de l'époque abbasside la bourgade et sa région commençaient seulement à connaître ses premières conversions alors que le mouvement s'était amorcé plus tôt dans d'autres districts égyptiens.

CNRS-IRHT (Paris)

Naïm VANTHIEGHEM